



Déclaration SNUipp-FSU CAPD 7 juin 2018

Madame la Directrice Académique,

Les délégué-e-s du personnel du SNUipp-FSU tiennent à vous exprimer leur profond désaccord tant sur le fond que sur la forme, avec l'intervention faite en préambule du groupe de travail du 1^{er} juin.

Sur le fond, nous sommes des délégué-e-s du personnel responsables et soucieux des règles du paritarisme et de leur respect. Nous sommes d'ailleurs très attaché-e-s au paritarisme lui-même et le défendrons dans cette période où il est fortement attaqué.

Si nous informons les collègues, c'est toujours de façon règlementaire et dans un souci de transparence et d'équité.

Il est arrivé à plusieurs reprises que des résultats soient publiés par vos services avant la CAPD comme nous avons été amenés à en faire la remarque. Concernant le mouvement, ce n'est pas seulement l'année dernière que des résultats avant CAPD ont été publiés sur iprof, mais tous les ans et ce depuis plusieurs années.

Sur la forme, le ton et la posture nous ont paru tout à fait inappropriés dans le cadre des relations qui doivent exister ici.

En ce qui concerne la CAPD d'aujourd'hui, nous remercions vivement et sincèrement les personnels de la DIPE pour le travail effectué pendant les opérations du mouvement, pour leur disponibilité, ainsi que pour les échanges fructueux que nous avons eus.

Le Snuipp-FSU a, comme à son habitude, préparé le groupe de travail à partir des documents pour faire rectifier les erreurs ou soumettre des interrogations.

En ce qui concerne le mouvement interdépartemental complémentaire, suite au peu de mobilité offert aux permutations 40 collègues ont des attentes fortes, certains se trouvent dans des situations personnelles difficiles. Les 87 demandes d'ineat vont peut-être permettre de satisfaire des demandes d'exeat. Nous espérons donc que ces collègues pourront voir leurs situations évoluer lors de cette phase complémentaire.

Le SNUipp-FSU considère que la mobilité, y compris pour convenances personnelles est un droit, les collègues n'ont pas à subir les conséquences du manque d'enseignants, particulièrement important dans notre département.

Cette CAPD concerne également l'accès à la hors classe.

Le ratio de promovables qui doit évoluer favorablement cette année, n'a toujours pas été communiqué par les ministères des finances et de l'Éducation nationale. Un retard qui ne permet pas que les CAPD se tiennent dans les temps prévus, ni dans de bonnes conditions.

Conformément au principe du déroulement d'une carrière complète sur au moins deux grades, les institutrices et les instituteurs retraits cette année ou dans les 2 ou 3 années à venir, intégré-e-s dans le corps des PE, doivent pouvoir accéder à la hors classe.

Le SNUipp-FSU continue d'insister dans ce sens, et demande la prise en compte de l'AGS dans le barème plutôt que l'ancienneté dans le grade.

L'avis de l'IEN, sur lequel se base l'appréciation de l'IA-DASEN, ne répond pas à l'exigence d'objectivité qui devrait prévaloir dans le déroulement de carrière des personnels.

L'expérience professionnelle et sa durée doivent pouvoir être prises en compte dans la formulation des avis, de façon à ce que les ex-instits dont l'AGS est plus élevée, soient promus avant de partir à la retraite.

Par ailleurs ces avis et appréciations ne sauraient restés figés dans la durée. Pour le SNUipp-FSU, ils doivent pouvoir évoluer les années suivantes.

Concernant la possibilité de travailler à temps partiel, le SNUipp-FSU continue à demander la possibilité pour tous et toutes de choisir de travailler moins, que cela soit pour des raisons médicales, familiales ou personnelles.

Nous tenons à signaler, la situation difficile des directeurs des écoles de 2 et 3 classes à qui on dit qu'ils ne bénéficieront pas de leur temps de décharge réglementaire.

Plus généralement, sous couvert de discours modernistes, ce sont bien des reculs sociaux majeurs que le gouvernement prépare, faisant toujours la part belle aux plus fortunés, et s'attaquant fortement à la Fonction Publique.

Le SNUipp avec la FSU considère que pour permettre à la Fonction publique de répondre aux besoins des usager-es et de la société, il faut au contraire la développer et l'améliorer en s'appuyant davantage sur la professionnalité et l'engagement des agent-es.

Nous soutenons les différentes mobilisations en cours, plus particulièrement celle des salarié-e-s du CHR de St E du Rouvray, en lutte pour accueillir les patients dans des conditions dignes, et restons engagé-e-s pour faire entendre l'exigence d'un service public de qualité.